

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30**

N° 4 - 139 / 2016 : INTÉGRATION DE L'AMÉNAGEMENT MENÉ PAR TARN HABITAT - RUE
JEAN-FRANCOIS DENIAU - COMMUNE D'ALBI

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

**N° 4 - 139 / 2016 : INTÉGRATION DE L'AMÉNAGEMENT MENÉ PAR TARN HABITAT
- RUE JEAN-FRANCOIS DENIAU - COMMUNE D'ALBI**

Pilote : Hydraulique / Assainissement

Autres services: Éclairage Public - Direction Générale des Services
Affaires générales, juridiques et marchés publics

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal d'Albi a délibéré en date du 26 septembre 2016 en faveur du transfert de l'aménagement réalisé rue Jean-François Deniau par Tarn Habitat dans le domaine public communal. Cette voirie est mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de cet aménagement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal d'Albi du 26 septembre 2016 approuvant le transfert de l'aménagement réalisé rue Jean-François Deniau par Tarn Habitat dans le domaine public communal.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public de l'aménagement réalisé rue Jean-François Deniau à Albi par Tarn Habitat au patrimoine communautaire suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



CERTIFICAT DE CONFORMITE EN VUE DE LA RETROCESSION

Maître d'ouvrage: TARN HABITAT 2 rue du Général Galliéni 81000 ALBI	Commune	ALBI
	Opération	CHARCOT - 22 logements et une crèche
	Nature des travaux	ECLAIRAGE PUBLIC

Travaux réalisés par l'entreprise :

INNOV TP

Travaux effectués

☒ conformes☐ non conformes

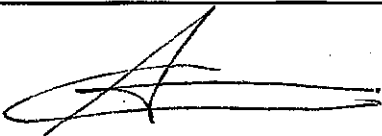
Remise des DOE

☒ remis☐ non remis

Avis rétrocession

☒ favorable sous réserves☐ défavorable**Commentaires particuliers :**

L'installation est électriquement conforme. Le matériel posé correspond bien aux DOE. Cependant les fixations en pied de mât de son pas scellées (cf. photos en pièce jointe). L'aplomb des points lumineux doit être réglé et l'espace entre le massif et la platine comblé avec du béton afin d'achever l'installation.

pour le service :	C2A - ECLAIRAGE PUBLIC
Date:	22/02/2016
Nom :	MASSOL Céline
Signature :	



Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

**Opération : Aménagement de l'habitat opération TARN HABITAT -
COMMUNE D'ALBI**

PREAMBULE

L'opération d'aménagement de l'habitat, situé rue Jean-François DENIAU à Albi a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage par TARN HABITAT.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne, un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de TARN HABITAT. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A - IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur, TARN HABITAT représenté par sa présidente Madame CLAVERIE Elisabeth, maître d'ouvrage

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

B - OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 27 ml de canalisation PVC CR16 diamètre 200 mm, 66 ml de canalisation PVC CR8 diamètre 160 mm, 22 ml de canalisation en PVC diamètre 125 mm, 4 regards de visite diamètre 1000 mm, 8 branchements individuels.

- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 94 ml de tuyau annelé diamètre 400 mm, 54 ml de tuyau annelé diamètre 300mm, 27 ml de

canalisation PVC CR8 diamètre 200mm, 71 ml de canalisation en PVC CR8 diamètre 160 mm, 11 ml de canalisation en PVC CR8 diamètre 125 mm, 4 grilles avaloirs, 15 branchements individuels, 4 regards de visite diamètre 1000 mm.

Le réseau partant du regard R17 qui récupère les eaux pluviales des regards R39, R20 et R21 et les parties situées à leurs amonts y compris la cuve de rétention, ne sera pas intégré dans le domaine public et restera à la charge du propriétaire, la ville d'ALBI.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise INNOV TP – Plateau des Bruyères 81400 BLAYE les Mines

Date de réception : aout 2016

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU.

C – REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par TARN HABITAT représenté par la présidente Madame CLAVERIE Elisabeth est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à **ALBI**, le 26 AOUT 2016

Fait à Albi, le

Pour TARN HABITAT

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Affiché le

SLO

ID : 081-248100737-20161011-4_139_2016-DE

Mme la Présidente
Elisabeth CLAVERIE

Le Directeur Général
Gilles DUPONT

Le vice- président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT

